

BRIGNAIS • CHAPONNAY • CHARENOST • CHASSAGNY • CHAUSSAN • COMMUNAY
MARENNES • MILLERY • MONTAGNY • ORLIENAS • RIVERIE • RONTALON
SAINTE CATHERINE • SAINT ANDEOL LE CHATEAU • SAINT ANDRE LA COTE • SAINT
DIDIER SOUS RIVERIE • SAINT JEAN DE TOUSLAS • SAINT LAURENT D'AGNY
SAINT MAURICE SUR PARCOURT • SAINT SORLIN • SAINT SYMPHORIEN D'OZON
SEREZIN DU RHONE • SONDRES • SOUTERRE EN JARVIS • TALLON • TROUSSEY • VOURLES

Sitom

Sud Rhône



La recette
du compost

ÉDITO



Technique ancestrale et malheureusement oubliée depuis, le compostage est l'un des leviers majeurs pour la réduction du volume de nos ordures ménagères. En effet, nos ancêtres avaient déjà compris les intérêts multiples de ce procédé aujourd'hui en pleine renaissance : le déchet devient un produit source d'amélioration des sols et de l'environnement.

Ayant une part non négligeable dans le poids de nos ordures ménagères (30% soit 40 à 70 kg par habitant/an), les déchets fermentescibles (compostables) peuvent devenir, selon un procédé simple et gratuit, une source d'énergie pour nos plantes intérieures et extérieures.

Le compostage est donc un geste doublement positif pour l'environnement, en agissant sur la réduction des déchets et en luttant contre l'appauvrissement des sols. Alors pourquoi ne pas commencer par là ?

Les élus du Sitom et moi-même vous souhaitons « bon compost »...

René Martinez
Président du Sitom

SOMMAIRE

Edito.....	2
Sommaire.....	2
1. Le processus.....	3
2. Quels déchets composter ?.....	4
3. Les quatre règles d'or.....	5
4. La température.....	9
5. Comment broyer mes gros déchets ?.....	9
6. Composteur ou tas ?.....	10
7. Où placer son composteur ?.....	11
8. Quand et comment utiliser son compost ?.....	12
9. Préparation du compost.....	13
10. Limiter sa production de déchets organiques.....	13
Bibliographie.....	15

Faire son compostage domestique avec le Sitom

« Le compostage est un processus naturel rassemblant des matériaux biodégradables. La transformation de ces matériaux en un humus stable est assurée par des organismes biologiques vivants dans des conditions contrôlées ».

1. Le processus :

Les décomposeurs, micro-organismes (bactéries, champignons...), macro-organismes (vers, cétoines...) vont vous permettre d'obtenir un compost stable à l'aspect foncé et friable. Les déchets que vous aurez apportés il y a quelques mois ne seront plus reconnaissables.

Quelques décomposeurs :



Cétoine



Collembole



Larve de cétoine



Cloporte



Eisenia foetida

2. Quels déchets composter ?



Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

- **les déchets de cuisine** : Epluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
- **les déchets de jardin** : Tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes (éviter le liseron)...
- **les déchets de maison** : Mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciure et copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, cartons souillés (mais non pas pollués par des produits nocifs).

Les déchets suivants sont dégradables mais en prenant quelques précautions :

Les tailles de branches, os, coquillages, noyaux, coquilles d'œuf, trognons de choux sont des déchets longs à composter. Il est fortement conseillé de les broyer pour accentuer la surface d'attaque par les décomposeurs, notamment pour les tailles, les branches et les trognons de choux.





Attention : certaines graines résistent au compostage comme par exemple les graines de poivrons, tomates, « mauvaises » herbes montées en graine,... Ces dernières risquent donc de regermer une fois le compost terminé. Vous pouvez par conséquent éviter de mettre ces graines. Cependant, si vous désirez tout de même les incorporer au compost, voici une astuce : une fois le compost terminé, étalez-le au soleil pendant une à deux semaines en arrosant si besoin. Les herbes indésirables pousseront et seront donc facilement retirables.

DÉCHETS À NE PAS COMPOSTER :

Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas. Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité. On évitera aussi le contenu des sacs d'aspirateur, les poussières étant principalement d'origine synthétique ; les bois de menuiserie et de charpente, car presque toujours traités chimiquement, vernis ou peints ; la litière pour chat et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables. D'une façon générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc., ne doit être mélangé au compost.

Nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats (bacs jaunes, silos d'apport volontaire, déchèterie).

3. Les quatre règles d'or :

Afin d'accélérer le processus naturel du compostage il vous faudra retenir 4 règles importantes pour l'obtention d'un bon compost. Rendez-lui visite régulièrement, aérez, humidifiez et mélangez les matériaux.

MÉLANGER LES MATÉRIAUX :

Nous pouvons classer les matériaux biodégradables selon 6 catégories : carbonés/azotés, humides/secs, grossiers/fins. Le compost ne peut être réalisé que si cet ensemble est réuni.

Exemples

Un tas de pelouse :

La pelouse est humide, azotée et fine. Si on laisse « composter » cette dernière, on remarquera une augmentation de la température et un affaissement du tas de pelouse. Cependant, il est vite constaté qu'une odeur de « pourriture » se dégage. Cette odeur est due au méthane (CH_4) et au sulfure d'hydrogène (H_2S) dégagés par la fermentation sans air du tas du fait de l'affaissement de ce dernier. La fermentation est donc anaérobie. Par conséquent, cela produira un tas odorant et visqueux.

Un tas de branches broyées :

Les branches sont sèches, carbonées et grossières. Si on laisse le tas composter, on remarquera qu'il ne se passe rien. En effet, le tas n'ayant pas d'humidité et les bactéries et champignons peu de surface d'attaque, le compost ne pourra se faire.

Par contre, si l'on mélange ces deux déchets, les 6 catégories seront réunies et le compost se formera sans embûche...



La présence de déchets durs, secs, carbonés, favorise la présence d'alvéoles dans le tas où l'air peut circuler. Par conséquent, le processus de fermentation aérobie peut se faire. Cette réaction produira du CO_2 (dioxyde de carbone) qui lui, est inodore.

A SAVOIR : le méthane et le dioxyde de carbone sont des gaz à effet de serre. Cependant, le CH_4 a un pouvoir radiatif (effet sur la couche d'ozone) 23 fois plus important dans l'atmosphère que le CO_2 . Par conséquent, si votre compost est mal réalisé et qu'il produit du méthane, ce dernier sera plus nocif pour l'environnement.



AÉRER LES MATÉRIAUX :

La présence d'air est indispensable afin que les bactéries et les champignons puissent mettre en oeuvre la réaction de compostage. Afin d'avoir cet apport d'air nécessaire, il faudra respecter les deux règles suivantes :

- **Respecter le mélange** de matières grossières avec des matières fines afin de permettre une aération naturelle du tas par la présence d'alvéoles
- **Brasser régulièrement** le tas de compost à l'aide d'une fourche sur la partie superficielle du tas. Il est d'ailleurs recommandé de réaliser à chaque apport ce brassage afin d'y mélanger les déchets « neufs ».

Une minute de mélange lors de chaque apport, c'est plusieurs semaines à plusieurs mois de gagnés dans le processus de compostage. Et le compost obtenu sera alors de bien meilleure qualité.



VÉRIFIER L'HUMIDITÉ :

L'eau c'est la vie ! Si votre compost n'est pas assez humide, les acteurs de la dégradation ne pourront pas « manger » vos déchets fermentescibles. Pensez donc à vérifier régulièrement l'humidité de votre tas. Pour cela, prenez-en une poignée et serrez-la dans votre main. Si

de l'eau coule, le compost est trop humide. Dans ce cas, n'arrosez plus, brassez votre compost régulièrement pour faire évaporer l'eau. Sinon, sortez votre compost en plein soleil afin de le sécher.

- si votre compost est friable, il est trop sec. Arrosez-le !
- si vous sentez une légère fraîcheur, c'est bon signe, votre compost n'a pas soif.



Attention : un surplus d'eau « bouche » les alvéoles étant censées contenir de l'air. Dans ce cas la réaction est bloquée. La solution de secours est de sortir votre tas au soleil et de le faire sécher. Si vous pratiquez le compostage en tas, attention à la pluie qui pourrait « remplir » votre compost. Protégez-le en y déposant une couche d'herbe ou de paille sèche.

DES VISITES RÉGULIÈRES :

Enfin, la meilleure façon de bien faire son compost est de garder l'œil dessus. Des visites régulières sont nécessaires afin de surveiller son évolution, relever un surplus d'humidité, des odeurs nauséabondes, des zones non dégradées et permettent de détecter la présence de macro-organismes. Ces « coups d'œil » peuvent facilement avoir lieu à chaque apport de déchets.



4. La température :

Sur une plateforme de compostage industriel, les déchets sont déposés simultanément en andains (tas de trois mètres de haut sur plusieurs mètres de long). Dans ce cas précis, l'action des bactéries sur les parties les plus molles entraîne une élévation de la température du tas jusqu'à 70 degrés. Cet échauffement a pour avantage la dégradation des graines et des virus. Dans votre jardin, le compost sera réalisé « petit à petit » sur un volume restreint. Par conséquent, la température au cœur de votre tas n'atteindra pas celle des andains.

Afin d'éviter la repousse des herbes indésirables, il est conseillé de ne pas mettre dans votre compost des herbes grainées ou des graines (voir plus haut pour technique d'enlèvement des graines). Cependant, les plants en graines pourront tout de même être déposés dans le composteur si ces derniers sont ôtés de leurs fruits.

Pour plus de précaution, les plants malades sont à éviter. Cependant, les virus ne peuvent survivre sans cellules vivantes ; alors, à vous de décider.

5. Comment broyer mes gros déchets :

Les tailles de branche et en général tous les déchets de gros gabarit devront être réduits en morceaux pour faciliter l'attaque de ces derniers par les micro-organismes. Il faudra donc les broyer et les couper si vous voulez les incorporer à votre compost.

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

Broyage au broyeur : ce dernier peut être acheté ou loué collectivement pour réduire les coûts d'utilisation. Des entreprises spécialisées proposent aussi ce service à domicile.

Broyage à la tondeuse : Pour les petits segments, vous pouvez étaler vos déchets au sol afin de les broyer en y passant la tondeuse. Attention aux projections et aux lames de votre tondeuse.

Broyage manuel : avec une hache, éclatez d'abord les fibres et coupez-les ensuite pour en réduire la longueur.

Enfin, les déchets très ligneux auront certainement besoin d'un deuxième cycle de compostage. Une fois ces déchets tamisés, remettez-les dans votre compost. Ces derniersensemenceront votre prochain tas de bactéries et de champignons.

6. Composteur ou Tas ?

Les deux techniques ont leurs avantages et leurs inconvénients. Alors choisissez celle qui vous convient le mieux.



<p>Le composteur</p> <p>Celui-ci peut être en bois ou en plastique, acheté ou « fabriqué maison »</p>		<p>Ils sont tout d'abord esthétiques. En effet, les déchets sont conditionnés et ne sont pas à la vue.</p> <p>Il prend peu de place étant donné sa structure</p> <p>Les déchets ne sont pas accessibles aux animaux.</p>
		<p>Des visites régulières s'imposent pour ne pas laisser le compost se détériorer. En effet, il faut constater si l'humidité est suffisante, si la dégradation se déroule bien...</p> <p>Il ne peut contenir qu'un faible volume (maximum 1000 L)</p> <p>Attention : le composteur n'est pas une « machine » à composter. Il faut garder un œil dessus afin que votre compost se forme dans des conditions adéquates.</p> <p>Le brassage peut s'avérer compliqué.</p>
<p>Le tas</p> <p>Le compostage en tas consiste à regrouper les déchets à même le sol dans un tas pouvant atteindre 1,50 m</p>		<p>L'évolution du compost est visible directement sans intervention de l'opérateur.</p> <p>Le tas peut contenir une quantité de déchets plus importante (si la place le permet)</p> <p>Le brassage est plus aisé.</p>
		<p>Le tas n'est pas à l'abri des animaux</p> <p>Il n'est pas à l'abri de la pluie, du vent, du gel, ce qui peut rendre le processus irrégulier.</p> <p>Un conseil : avec de la paille ou des herbes séchées, recouvrez votre tas afin que la pluie glisse dessus. Surtout ne le couvrez pas d'une bâche en plastique, l'aération ne se ferait plus.</p> <p>Pour certains, la vision d'un tas de déchets en décomposition peut s'avérer inesthétique.</p>

Enfin, pour les deux techniques, il est possible de faire plusieurs tas de compost en fonction de l'évolution de ce dernier. Vous pouvez avoir jusqu'à trois tas selon son évolution.



Le composteur maison :

Pour les bricoleurs (et les moins bricoleurs), vous pouvez bien entendu fabriquer votre composteur vous-même en prenant soin de laisser des aérations afin de favoriser la ventilation.

Tous les modèles sont imaginables : en grillage, treillis métallique, bois, palette de récupération,...

7. Où placer son composteur ?

« Ni trop chaud, ni trop froid » : le composteur doit être déposé en premier à proximité de la maison afin qu'il soit aisé de jeter ses déchets même en plein hiver.

Ce dernier devra être situé ni trop au soleil ni trop à l'ombre afin dans le premier cas de ne pas le dessécher trop rapidement et dans le deuxième cas de ne pas « couper » la fermentation. Une zone à mi-ombre est idéale.

8. Quand et comment utiliser mon compost ?

Selon les techniques et le type de déchets déposés dans le composteur, le compost mettra entre 9 et 12 mois (selon les efforts fournis) pour être mûr.

Le compost mûr aura un aspect brun avec une odeur de sous-bois. Il sera grumeleux et friable. Les déchets alors apportés quelques mois auparavant ne seront plus reconnaissables. Seuls quelques déchets récalcitrants et difficiles à composter pourront toujours être présents dans le compost tels que les trognons de choux, les coquilles d'œufs, les morceaux de bois... Il suffira alors de les récupérer par tamisage afin de leur faire subir un second type de compostage.

Deux utilisations possibles :

Compost non mûre

Vous pouvez l'utiliser en paillage pour vos plantations. Les déchets encore non décomposés se dégraderont alors à l'air libre au pied de vos plantations. Attention, cette technique nécessite que les cultures soient déjà avancées afin de ne pas leur nuire. Le paillage ainsi constitué se dégradera petit à petit en libérant progressivement les substances nutritives pour vos plantes. Elle permet aussi d'éviter l'évaporation de l'eau et donc de limiter l'arrosage, mais aussi d'éviter la pousse des herbes indésirables tout en servant de gîte pour les insectes utiles au jardin.

Cette technique peut aussi bien être utilisée directement avec des feuilles mortes, de la pelouse fraîche et des déchets de taille broyés.

Attention, il ne faut pas enterrer des déchets encore non décomposés : la dégradation d'un déchet organique nécessite la présence d'azote. Or, si un déchet à l'air libre emprunte cet azote dans l'atmosphère, le même enterré récupère l'azote sous terre au détriment des plantes.

Cette réaction est nommée « la faim d'azote ».

Compost mûr

L'utilisation d'un compost arrivé à maturité peut être multiple.

Ce dernier peut aussi bien être utilisé comme amendement organique ou support de culture.

Amendement organique : ce dernier augmente le taux de matière organique dans le sol et permet une meilleure rétention de l'eau. Ce dernier sera épandu en couche mince sur le sol (de 1 à 5 litres par mètre carré) puis incorporé par griffage ou binage.

Support de culture : le compost contribuera à la croissance des plantes et participera au bon développement racinaire. Cependant, il est impératif que le compost ne soit pas utilisé seul. Ce dernier doit être utilisé en mélange avec de la terre et/ou du sable afin de ne pas être trop « fort » pour les jeunes pousses (1/3 compost, 2/3 terre).

9. Préparation du compost :

Afin de faciliter l'utilisation de votre compost, il est conseillé de le tamiser. Cette opération peut être réalisée simplement avec un tamis à grosses mailles posé contre un mur et une pelle afin de projeter le compost. Le tamis peut tout à fait être constitué d'un simple grillage posé sur un cadre en bois.

Idée récupération :

un vieux sommier fait très bien l'affaire pour tamiser le compost.

Les résidus alors récupérés pourront subir un second cycle de compostage afin d'aider au démarrage de votre nouveau compost ou être utilisés comme paillage.



10. Limiter sa production de déchets organiques

Pas de cyprès Leyland : préférez les arbres à pousse lente et locaux. Les Leyland contiennent un composé aromatique bloquant le processus de compostage, ce qui rend l'obtention du compost très lente. De plus, même une fois compostés, le terreau obtenu est un fort herbicide compte tenu de son acidité. Enfin, la croissance rapide de ces arbres en fait de gros producteurs de déchets.

Ingrédients :

- déchets de préparation de repas
- déchets de tonte (pelouse)
- déchets de taille de branches
- feuilles mortes
- déchets de potagers
- cartons, papiers, mouchoirs
- fleurs fanées



Matériel :

- une fourche
- un composteur ou un coin de jardin



Facile



Économique



Maturation 9 à 12 mois...
puis cycle perpétuel !

- Mélangez vos déchets verts, «mous» (pelouse, épluchures...) et «durs» (taille de branches...), dans votre composteur ou en tas dans un coin de jardin, coupez vos branches en petites sections.

- Laissez fermenter 9 à 12 mois en mélangeant régulièrement avec votre fourche. Laissez les micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques...) et les macro-organismes (vers de compost, insectes...) dégrader la matière organique et former le compost (terreau).

- Une fois votre compost «mûr» (il ressemble à de la terre noirâtre), mélangez 1/3 de compost avec 2/3 de terre pour faire vos semis et plantations ; enfouir dans la terre lors du bêchage du jardin c'est un bon engrais.

REMARQUE : si votre compost n'est pas «mûr» (déchets non décomposés encore visibles), vous pouvez l'utiliser en paillage sur vos plantations afin d'apporter petit à petit de la matière organique, d'éviter l'évaporation d'eau et la pousse d'herbes indésirables.

Pour plus d'infos, contactez-nous au  **0 800 069 038**
Consultez aussi le site du Sitom : www.sitom-sud-rhone.com

Ce guide vous est offert par le Sitom Sud Rhône pour vous aider dans votre démarche de compostage.

Imprimé sur papier recyclé



Directeur de la publication : René Martinez

Crédits photos :

F.Crignon, Sitom Sud Rhône - F.Lafond, Sitom Sud Rhône